



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Annexe au projet de délibération n° du conseil municipal du 25 mars 2016

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L2121-12 du Code général des collectivités.

Les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 04 mars dernier ont permis de présenter le contexte dans lequel s'est élaboré le budget primitif.

Ainsi, pour la 3^{ème} année consécutive, l'Etat concentre l'effort de rétablissement des finances publiques sur une réduction des dépenses publiques qui met à nouveau à contribution les collectivités territoriales par une diminution des dotations versées, notamment la dotation globale de fonctionnement.

Dans ce contexte, les orientations présentées pour 2016 ont confirmé la poursuite d'une gestion resserrée des dépenses de fonctionnement afin, compte tenu de la baisse des recettes,

- de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour assurer la maintenance et le renouvellement du patrimoine communal,
- d'investir sans recours à un emprunt nouveau sur le budget principal et sans augmentation des taux communaux d'imposition.

L'ensemble des facteurs évoqués et des orientations présentées ont ainsi conduit à proposer un budget prudent qui, tout en poursuivant la réduction des dépenses de fonctionnement, réussit à maintenir la même qualité de services à la population et un niveau d'investissement substantiel sans recours à un emprunt nouveau.

Ces choix permettent de poursuivre la concrétisation des axes politiques portés par l'équipe municipale sur fonds de politique sociale équitable et solidaire, et de développement durable.

BUDGET PRINCIPAL

Au delà du contexte présenté en préambule, le budget 2016 est également marqué par 2 événements qui ont un impact important sur les volumes budgétaires : le transfert à la Communauté de communes du service de la petite enfance au 01/01/2016 et la désensibilisation de 2 emprunts structurés (remboursement anticipé et mise en place de 2 prêts de substitution).

Tableau d'équilibre général du budget principal

Fonctionnement	dépenses	recettes	épargne brute
opérations réelles	14 349 860,00	16 750 900,00	2 401 040,00
opérations d'ordre	5 209 501,50	2 808 461,50	
	19 559 361,50	19 559 361,50	

Investissement	dépenses	recettes	épargne nette
opérations réelles hors dette et affectation du résultat de fonctionnement	5 149 788,58	2 241 719,58	1 403 040,00
capital de la dette	998 000,00		
affectation excéd fonct 2015		1 791 851,92	
emprunts de trésorerie	2 305 500,00	2 305 500,00	
opérations d'ordre	15 253 364,42	17 367 581,50	
	23 706 653,00	23 706 653,00	

L'épargne nette (1 403 040€) est en progression par rapport au budget primitif 2015 (1 075 760€ en 2015).

Le montant du **prélèvement** effectué sur la section de fonctionnement (amortissements + virement à la section d'investissement) est de **3 616 501.50€** (autofinancement prévisionnel) qui viennent financer la section d'investissement. Il intègre la somme 990 000€ prélevés sur la section de fonctionnement dans le cadre de l'opération de réaménagement de 2 emprunts. L'autofinancement prévisionnel est en progression par rapport à 2015 (2 957 563.71€).

Cumulée aux ressources propres d'investissement, l'épargne nette disponible dégage une capacité d'autofinancement des investissements qui ne nécessite pas de recours à un emprunt nouveau.

1 – Les dépenses de fonctionnement

► **Les dépenses réelles de fonctionnement : 14 349 860€.**

Elles sont en diminution importante par rapport au budget primitif 2015 (15 869 550 €). Le transfert à la communauté de communes du service petite enfance se traduit par une dépenses en moins d'environ 1.6 M€ (et d'une baisse de recettes équivalente).

Par ailleurs, est prise en compte une dépense exceptionnelle liée à la désensibilisation de 2 emprunts (autofinancement de 500 000€ d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé)

Abstraction faite de ces 2 événements « exceptionnels » les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 418 000€ en dépit de l'augmentation importante du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal). Hors FPIC, les dépenses réelles diminuent de 495 000€.

C'est le résultat du travail important mené depuis 2 ans en vue de réduire les dépenses de fonctionnement (elles avaient déjà diminué de près de 500 000€ au budget primitif 2015). Cette rationalisation des dépenses a porté sur l'ensemble des chapitres.

✓ **Les charges à caractère général** : 3 540 930€ (3 731 320€ au BP 2015)

Ces dépenses concernent les achats de biens et services pour permettre le bon fonctionnement des services proposés et l'entretien courant du patrimoine de la commune.

Elles sont en diminution de près de 200 000€ par rapport au budget 2015 du fait transfert du service de la petite enfance (-130 000€ env.) et également du fait du travail important mené pour les réduire : mutualisation et regroupement d'événements, extinction de l'éclairage public, réduction du nombre de cars pour le transport scolaire...

Cette diminution est possible même si certains postes de dépenses sont plus difficilement maîtrisables du fait de tarifs « subis » (l'énergie notamment).

✓ **Les charges de personnel** : 7 837 630€ (9 488 750€ au BP 2015)

C'est le poste le plus important : plus de 54% des dépenses réelles (40% des dépenses de fonctionnement totales).

Ces charges sont en forte diminution par rapport à 2015 du fait essentiellement du transfert du service de la petite enfance (-1 472 000€). Toutefois, là encore, un travail important a été mené afin de réduire ce poste au-delà du transfert : optimisation des remplacements, non remplacement de certains postes de travail...

Ainsi, abstraction faite du transfert de la petite enfance, ce poste diminue de 178 000€ par rapport au budget 2015.

Au 01/01/2015, le fonctionnement des services de la mairie nécessitait 250.86 Equivalents Temps Pleins -ETP- ; au 01/01/2016, 207.28 ETP. Compte tenu des 38.39 ETP transférés pour la petite enfance, ces 207.28 ETP sont à comparer avec 212.47 ETP 2015 (hors PE), soit une baisse hors PE de 5.2 ETP. Cette baisse est liée à une politique d'optimisation de fonctionnement de certains services (nettoyage par exemple) et de remplacements différés ou de non remplacements.

✓ **Les atténuations de produits (fonds de péréquation national communal et intercommunal)** : 441 580€ (364 800€ au BP 2015)

En progression importante, ce poste représentait 140 000€ en 2013 et a donc plus que triplé en 3 ans.

- ✓ **Les autres charges de gestion courante : 1 355 070€** (1 458 380€ au BP 2015)

Ce chapitre intègre les subventions aux associations (dont CCAS) qui constitue le poste le plus important pour 940 720€ (1 047 780€ en 2015).

Le reste du chapitre est constitué notamment de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (217 400€), de la contribution aux syndicats intercommunaux (démoustication, digues, parc de Chartreuse) pour 49 500€ et des indemnités et frais de missions et formations liés aux élus (134 000€).

Ce chapitre est en diminution notamment du fait du non renouvellement d'une subvention versée pour le gardiennage de la ZI (30 000€) et de la baisse de la subvention versée au comité des œuvres sociales du personnel (-57 100€ liés au transfert de la petite enfance).

- ✓ **Les charges financières : 946 000€** (541 000€ au BP 2015).

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette pour un montant de 446 000€ à comparer aux 541 000€ de 2015.

Il comprend aussi, pour cette année 2016 uniquement l'autofinancement de 500 000€ d'indemnité de remboursement anticipé dans le cadre de l'opération de désensibilisation de 2 emprunts structurés ; opération exceptionnelle qui explique l'augmentation du chapitre.

- ✓ **Les charges exceptionnelles : 153 650€** (155 070€ au BP 2015)

Il s'agit essentiellement de l'aide aux activités et vacances pour les familles pour 148 500€ (147 500€ en 2015).

- ✓ **Les dépenses imprévues : 50 000€** (même montant qu'en 2015)

Cette provision permet de pallier à des besoins imprévus.

► **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 5 209 501.50€**

Elles correspondent à :

- 2 583 000€ exceptionnels liés à l'opération de désensibilisation de 2 emprunts (constatation des indemnités de remboursement anticipés non autofinancées)
- 820 000€ de dotation aux amortissements
- 1 806 501.50€ de virement à la section d'investissement

2 – Les recettes de fonctionnement

► **Les recettes réelles de fonctionnement : 16 750 900€.**

Elles sont en diminution importante par rapport au budget primitif 2015 (17 926 810€), là encore du fait du transfert à la communauté de communes du service de la petite enfance (-1.6 M€ env.).

Ce transfert a un impact sur le montant de l'attribution de compensation versée par le Grésivaudan qui diminue de 600 000€ et sur les recettes versées par les familles et les subventions versées (- 1 M€ globalement).

Abstraction faite de ce transfert, les recettes sont d'un niveau équivalent à celles de 2015 et cela en dépit de la contribution de la commune au redressement des finances publiques qui vient diminuer encore (de + de 400 000€) la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

- ✓ **Les atténuations de charges : 137 500€** (76 500€ au BP 2015)

Concernent les remboursements sur rémunérations du personnel (assurance maladie notamment). La progression s'explique par le fait que la commune a souscrit une assurance alors qu'elle était auto-assurée partiellement en 2015 ce qui générerait moins de recettes.

- ✓ **Les produits des services et du domaine : 1 097 560€** (1 397 850€ au BP 2015)

Ils sont en diminution par rapport à 2015 du fait du transfert du service de la petite enfance (-310 000€). Ils intègrent les redevances payées par les usagers du domaine public et des services (éducation, culture, jeunesse...).

- ✓ **Les impôts et taxes : 13 562 400€** (13 795 150€ au BP 2015)

Ce poste est en diminution par rapport à 2015 du fait du transfert du service de la petite enfance qui modifie le montant de l'attribution de compensation versée par la CCPG.

L'attribution de compensation est de **7 068 200€** (- 600 000€ par rapport à 2015 du fait du transfert de la petite enfance). C'est le poste le plus important (52% du chapitre).

Les **contributions directes** (impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières) représentent **5 255 000€**.

Ce montant, estimé en l'absence de communication à ce jour par les services fiscaux des bases fiscales 2016, prend en compte une revalorisation des bases de 1% (décidée chaque année par l'Etat).

Il est en progression par rapport à 2015 (5 080 000€ au BP 2015) du fait de la revalorisation des bases, de la croissance physique et des modifications intervenues sur les abattements de taxe d'habitation (harmonisation au sein du territoire de la Communauté de communes du taux des abattements pour charge de famille à 15% par personne à charge).

Au sein de ces impôts locaux, la part payée par les ménages représente 48% (2.5 M€). Le reste concerne la taxe foncière versée par les entreprises (2.7 M€ soit 52% du produit total et 66% du produit de la TFB).

Les taux 2016 sont inchangés et respectivement de 11.73% (taxe d'habitation), 20.92% (taxe foncière sur le bâti) et 61.11% (taxe foncière sur le non bâti).

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** constitue une recette nouvelle pour un montant estimé de **45 000€**. Son coefficient qui était fixé à 0 depuis sa mise en place en 2011 a en effet été porté à 2 au 01/01/2016. A noter que dans la plupart des autres communes, le coefficient est au moins de 4, voire le plus souvent de 6 ou 8 / 8,5).

Le reste du chapitre est constitué du **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour **860 200€** (montant identique à 2015) correspondant à la compensation de l'ancienne taxe professionnelle, des **droits de mutation** pour **300 000€** (200 000€ en 2015) et des droits de place des commerces ambulants notamment marché dominical pour 34 000€.

✓ **Les dotations et participations : 1 345 850€** (2 110 430€ au BP 2015)

Elles sont en diminution par rapport à 2015 du fait :

- de la contribution de la commune à l'effort de redressement des finances publiques qui a un impact sur la **dotation globale de fonctionnement** (passe de 587 000€ en 2015 à **154 000€** en 2016)
- du transfert du service de la petite enfance qui diminue les subventions versées. Celles-ci représentent 677 650€ (subvention CAF soit -336 000€). A noter qu'une recette de 402 000€ figure au budget 2016 au titre du reliquat d'une subvention 2015 de la CAF, cette ligne disparaîtra en 2017. Au global la subvention versée par la CAF diminue de 726 000€ avec le transfert.

Le reste du chapitre est constitué de la **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) pour **452 300€** (montant identique à 2015) et des dotations de compensations fiscales (59 000€).

✓ **Les autres produits de gestion courante : 323 390€** (373 190€ au BP 2015)

Ils sont exclusivement composés des loyers encaissés, en diminution du fait de la liquidation d'une entreprise locataire de locaux communaux.

✓ **Les produits financiers : 264 800€** (150 400€ au BP 2015).

Ils comprennent essentiellement les intérêts correspondant à 2 prêts qui sont consignés à la Caisse des Dépôts et consignations, soit 200 000€.

Une ligne nouvelle (64 400€) concerne les 2 premiers versements de l'aide accordée au titre du fonds de soutien pour désensibiliser 2 emprunts. A partir de 2017, le versement sera de 32 200€ / an jusqu'à 2028.

✓ **Les produits exceptionnels : 13 000€** (23 290€ au BP 2015).

Ils concernent quasi exclusivement les recettes versées dans le cadre de sinistres ou de contentieux.

✓ **Reprise sur provision : 6 400€**

La commune avait prévu en 2015 une provision pour risque de loyers impayés. Une partie de ces loyers ayant pu être versée, il convient de diminuer la provision prévue en effectuant une reprise.

✓ **A noter :**

Globalement, les recettes liées à l'activité économique représentent 11.1 M€ soit 66% des recettes réelles (57% des recettes totales) ; ces recettes proviennent de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises et le retour de la fiscalité professionnelle (au travers de l'attribution de compensation et des dotations de l'Etat compensatoires de l'ancienne fiscalité professionnelle). La fiscalité liée aux impôts des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) représente 15% des recettes réelles (13% des recettes totales).

► **Les recettes d'ordre de fonctionnement : 2 808 461.50€**

Elles correspondent à :

- 1 593 000€ exceptionnels liés à l'opération de désensibilisation de 2 emprunts (constatation des indemnités de remboursement anticipés non autofinancées)
- 1 215 461.50€ d'excédent antérieur après affectation d'une partie en section d'investissement (excédent global = 3 007 313.42€ dont 1 791 851.92€ affectés en section d'investissement).

3 – Les dépenses d'investissement

► **Les dépenses réelles d'investissement : 8 453 288.58€**

Elles incluent 998 000€ de remboursement de capital de la dette et 2 305 500€ d'écritures comptables liées aux emprunts sur ligne de trésorerie (neutres budgétairement, même montant porté en recettes).

Ainsi, les dépenses réelles d'investissements prévues dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) hors dette et remboursement de cautions s'élèvent à **5 144 788.58€**.

Elles sont en repli par rapport à 2015 (6.4 M€) du fait de la fin d'opérations importantes (salle festive et réhabilitation maison Andréa Vincent). Elles intègrent 558 077.50€ de restes à réaliser de 2015.

Ces dépenses se déclinent en 4 blocs :

- 544 004€ pour les travaux en cours engagés
- 770 141€ pour les autorisations de programmes pluriannuels (AP/CP)
- 879 690€ pour la maintenance et renouvellement du patrimoine et moyens des services
- 2 950 953€ pour les projets nouveaux

Les principaux programmes pluriannuels portent notamment sur la poursuite des projets liés à l'**amélioration énergétique** (279 400€ sur éclairage public, bâtiments publics, logements sociaux), à l'**accessibilité** des bâtiments et espaces publics (80 720€), à des **aménagements de voirie** (257 427€ pour la rue Château Robert).

Le **quartier durable** (300 192€) et le projet de **cœur de ville** (61 219€ pour la suite des études) constituent également des axes prioritaires de la politique municipale.

Les autres projets intègrent notamment :

- La réfection de la toiture du Projo (233 876€)
- Le projet d'aménagement de l'étage de la salle festive (300 000€ en 2016 et 250 000€ en 2017)
- Le prolongement de la rue des Sources (456 000€)
- L'aménagement d'une voirie en zone industrielle (500 000€ en 2016 et 889 000€ en 2017)
- Cheminements doux de la rue des Bécasses (80 000€)
- Plan de jalonnement (30 000€)
- Réfection du mur d'escalade dans le gymnase Marelle (50 000€)
- Prise d'actions dans la future centrale villageoise (14 000€)
- Colombarium supplémentaire (30 830€)

Les investissements sont financés sans recours à un nouvel emprunt.

Le remboursement de la dette représente 998 000€ (montant similaire à celui de 2015).

Une enveloppe de 2 305 500€ est affectée aux opérations comptables liées à l'utilisation comme ligne de trésorerie de 3 emprunts (ce montant est neutre budgétairement, la même enveloppe est prévue en recettes).

A noter, de façon plus globale : sur les 5 144 788.58€ (hors dette) d'investissement prévus

- 570 492.03€ concernent des frais d'études (dont PLU) et des acquisitions de logiciels informatiques (dont 158 942.03€ de restes à réaliser de 2015)

- 177 900€ concernent le versement de subventions aux bailleurs sociaux
- 1 206 575.19€ concernent des achats de biens immobiliers (774 000€) et mobiliers (matériel, véhicules et mobilier administratif...). Cette somme comprend 136 387.19€ de restes à réaliser de 2015
- 3 125 821.36€ concernent des travaux (bâtiments ou voirie)
- 14 000€ de prise de participation (projet de centrale villageoise)
- 50 000€ de provision pour dépenses imprévues

► **Les dépenses d'ordre d'investissement : 15 253 364.42€**

Elles comprennent :

- 13 736 080€ exceptionnels liés à l'opération de désensibilisation de 2 emprunts (remboursement anticipé de 2 emprunts et mise en place de 2 prêts de substitution). Cette inscription budgétaire est neutre, la même enveloppe est prévue en recettes
- 1 502 284.42€ de résultat antérieur reporté
- 15 000€ liés aux opérations comptables d'intégration des frais d'études (neutre budgétairement, même montant porté en recettes)

4 – Les recettes d'investissement

► **Les recettes réelles d'investissement : 6 339 071.50€**

Elles comprennent 2 305 500€ liés aux opérations comptables pour l'utilisation comme ligne de trésorerie de 3 emprunts (montant neutre budgétairement, la même enveloppe est prévue en dépenses) et 1 791 851.92€ d'inscription en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement (affectation du résultat).

Ainsi, les recettes réelles hors dette et hors affectation du résultat de fonctionnement s'élèvent à 2 241 719.58€ (dont 268 510€ de restes à réaliser de 2015) et comprennent :

- remboursement de la TVA (1 100 000€)
- versement de subventions par la communauté de communes et la Région (132 900€)
- ventes de matériel et de patrimoine bâti (262 700€)
- déconsignation partielle d'un emprunt consigné à la caisse des dépôts et consignations (372 609.58€)
- taxes d'urbanisme liées aux permis de construire (100 000€)
- cession d'un terrain (268 510€ = reste à réaliser de 2015)
- remboursements de cautions sur les locaux loués (5 000€)

► **Les recettes d'ordre d'investissement : 17 367 581.50€**

Elles comprennent :

- 820 000€ de dotation aux amortissements
- 1 806 501.50€ de virement de la section de fonctionnement
- 14 726 080€ exceptionnels liés à l'opération de désensibilisation de 2 emprunts (remboursement anticipé de 2 emprunts et mise en place de 2 prêts de substitution) neutres budgétairement.
- 15 000€ liés aux opérations comptables d'intégration des frais d'études (neutre budgétairement, même montant porté en dépenses)

4 – La dette

Le budget 2016 est fortement impacté par l'opération de désensibilisation de 2 emprunts.

En effet, un travail important a été mené en 2015 afin de sécuriser 2 emprunts Dexia qui présentaient une structure particulière pouvant entraîner un risque potentiel de dégradation des taux d'intérêt.

La mise en place par l'Etat d'un fonds de soutien aux collectivités ayant contracté des emprunts risqués a permis de mener à bien l'opération de sécurisation puisque la commune a été éligible à ce fonds.

L'opération porte sur un capital global restant dû de 6.86M€ qui a fait l'objet, au 01 mars 2016, d'un remboursement anticipé et de la mise en place de 2 nouveaux prêts de substitution d'un montant global de 7.86M€ intégrant la capitalisation d'une partie de indemnité de remboursement anticipé (990 000€).

Le surcoût de l'opération peut être estimé à environ 200 000€, répartis sur 15 ans mais cela permet de sécuriser ces prêts en les passant sur un taux fixe classique et tout en maintenant un taux d'endettement qui reste en dessous des 10% sur la période 2016-2020 (8.2% en 2016, la moyenne de la strate est comprise entre 11 et 12%). Les taux d'intérêts qui étaient de 4.94% et 4.49% sont ainsi passés à 3.30% et 1.5%.

Cette opération va considérablement modifier la structure de la dette : fin 2016, 27% de l'encours (au lieu de 83% aujourd'hui) sera sur 2 prêts structurés classés 1B et 73% sera sur 5 prêts classiques classés 1A (dont 80% sur taux fixe et 20 % sur taux variable simple). Globalement la part de prêts sur taux fixe classique sera de 58%.

Cette opération a un impact sur la charge budgétaire sur 2016 puisque la commune va par ailleurs autofinancer 500 000€ d'indemnité. Cette charge est cependant atténuée par le fonds de soutien (450 853€ versés en 14 échéances dont 2 en 2016) et par des frais financiers moindres compte tenu des nouveaux taux d'intérêt proposés.

L'opération génère l'inscription de lignes budgétaires importantes comme indiqué précédemment, toutefois il s'agit d'écritures d'ordre neutres budgétairement. Seuls les 500 000€ d'indemnité autofinancée représentent une charge budgétaire en 2016 (dépense de fonctionnement) atténuée par le versement des 2 premières échéances du fonds d'aide (64 400€).

L'annuité 2016 est de 1 444 000€ dont 446 000€ d'intérêts (dépense de fonctionnement) et 998 000€ de remboursement de capital (dépense d'investissement).

L'encours de la dette au 01 janvier 2016 est de 13.56 M€ pour 7 emprunts. Il sera de 13.55 M€ à fin 2016 compte tenu de la capitalisation d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé. La dette par habitant (8 539 hab au 01/01/2016) est de 1 587.95€.

La capacité de désendettement est de 5.6 années (la moyenne de la strate est d'un peu plus de 9 années).

BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont gérés sous la forme d'un service public industriel et commercial ce qui implique notamment que les redevances perçues doivent couvrir totalement le coût du service produit.

1 – Budget annexe de l'eau

Le service de l'eau est exploité par un délégataire (l'ex-Sergadi, intégrée à la SPL Eaux de Grenoble-Alpes). Le contrat d'affermage a été signé pour une durée de 12 ans à compter du 01 juillet 2011. De ce fait, ce budget ne contient pas de dépenses d'exploitation. Par contre, certaines opérations d'investissement, relevant de la commune, sont inscrites au budget.

► **La section d'exploitation** (fonctionnement) s'équilibre à **671 797.60€**.

Comme indiqué précédemment, du fait de l'affermage du service, le budget ne comprend quasiment pas de dépenses d'exploitation. La seule **dépense réelle de 350€** concerne l'annulation d'un titre de recettes (opération exceptionnelle).

Les dépenses d'ordre sont de 671 447.60€ correspondant à la dotation aux amortissements pour 50 000€ et au virement à la section d'investissement pour 621 447.60€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 170 000€ correspondant à la part communale payée par les usagers sur leur facture d'eau.

Les recettes d'ordre de fonctionnement sont de 501 797.60€ correspondant à l'excédent antérieur reporté après affectation d'une partie en section d'investissement (excédent global = 534 872.77€ dont 33 075.17€ affectés en section d'investissement)

► **La section d'investissement** s'équilibre à **1 015 435.75€**.

Les dépenses réelles d'investissement sont de **975 435.75€** (dont 263 988.15€ de restes à réaliser de 2015) et concernent :

- reprise des branchements rues J Moulin et J. Villard pour 48 000€
- prolongement de la rue des Sources pour 50 000€
- nouvelle voie dans la zone industrielle pour 105 000€
- solde de la participation pour la construction d'un réservoir supplémentaire pour 247 000€ (report de 2015)
- branchement PVC pour 16 988.15€
- provision pour travaux 508 447.60€

Ces travaux sont autofinancés.

Les dépenses d'ordre d'investissement sont de **40 000€** correspondant à des écritures comptables liées à la TVA, neutres budgétairement (même montant porté en recettes).

Les recettes réelles d'investissement sont de **73 075.17€** et ne comprennent que l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement (33 075.17€) et le remboursement de TVA (40 000€).

Les recettes d'ordre d'investissement sont de **942 360.58€** dont :

- écritures comptables liées à la TVA pour 40 000€ neutre budgétairement (même montant porté en dépenses)
- amortissement des travaux pour 50 000€
- virement de la section de fonctionnement pour 621 447.60€
- résultat antérieur d'investissement pour 230 912.98€.

2 – Budget annexe de l'assainissement

Le service de l'assainissement est géré en régie par la commune, cependant certaines compétences relèvent du SIEC (collecte des eaux usées) et de la Métro (transport et traitement des eaux usées) pour lesquels la commune collecte les redevances.

► **La section d'exploitation** (fonctionnement) s'équilibre à **1 245 557.45€**.

Les **dépenses réelles**, d'un montant de **872 091€** comprennent des dépenses liées à l'entretien du réseau (85 500€), à la prestation de facturation par le délégataire du service de l'eau (8 000€), à la participation au budget du SIEC (121 591€), au reversement des redevances collectées pour la Métro (635 000€ neutres budgétairement, même montant porté en recettes) et à une opération exceptionnelle de régularisation sur les redevances encaissées (22 000€).

Les **dépenses d'ordre**, d'un montant de **373 466.45€** comprennent la dotation aux amortissements (125 000€) et le virement à la section d'investissement (248 466.45€).

Les **recettes réelles**, d'un montant de **1 140 050€**, comprennent :

- la part communale payée par les usagers sur leur facture d'eau pour 210 000€
- la redevance collectée pour le compte du SIEC et de la Métro (reversée par la commune) pour 635 000€ (neutre budgétairement, même montant porté en dépenses)
- la participation des usagers pour raccordement au réseau pour 277 050€
- les redevances liées au service public d'assainissement non collectif pour 3 000€
- opération exceptionnelle de régularisation sur les redevances reversées pour 15 000€.

Les **recettes d'ordre**, d'un montant de **105 507.45€**, comprennent la dotation aux amortissements de subventions reçues (38 800€) et l'excédent antérieur reporté après affectation d'une partie en section d'investissement soit 66 707.45€ (excédent global = 84 426.38€ dont 66 707.45€ affectés en section d'investissement).

► **La section d'investissement** s'équilibre à **523 985.38€**.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont de **467 466.45€** et concernent la poursuite des travaux d'assainissement collectif dans différents secteurs de la ville notamment :

- rue Château Robert pour 73 424€
- rue de la Gifle pour 120 000€
- prolongement et bas de la rue des Sources pour 83 000€
- travaux divers de raccordement, recherche de fuites, télésurveillance... pour 91 042.45€

Un dernier chantier (encore incertain) pour une nouvelle voie dans la zone industrielle est à prévoir (montant estimé 100 000€). Il sera financé, s'il se réalise, par un emprunt.

Les **dépenses d'ordre d'investissement** sont de **56 518.93€** correspondant à la dotation aux amortissements des subventions reçues (38 800€) et à la reprise du résultat antérieur (17 718.93€).

Les **recettes réelles d'investissement** sont de **150 518.93€** et comprennent le remboursement de la TVA (10 000€), une subvention de l'Agence de l'eau (7 800€), l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement (17 718.93€) et un emprunt prévisionnel (115 000€).

Les **recettes d'ordre d'investissement** sont de **373 466.45€** et comprennent la dotation aux amortissements de travaux (125 000€) et le virement à la section d'investissement (248 466.45€).

3 – Tarification de l'eau et de l'assainissement

Le tarif de l'eau SIERG au 01/01/2016 est de 0,86€ TTC / m³ (0,86€ en 2015), dont **0,05€ de part communale** et celui de l'assainissement est de 1,69 TTC / m³ (1,61€ en 2015), dont **0,405€ de part communale**. La part communale reste inchangée depuis 2011 sur ces 2 services.

Le **tarif global** de l'eau SIERG + assainissement est à ce jour de **2,56 € TTC /m³** (2,47€ en 2015) en augmentation du fait de la progression des redevances extérieures (Métro et Agence de l'eau).

A noter : 204 abonnés du hameau de Montfort sont desservis par l'eau du Syndicat intercommunal des eaux de la Terrasse. Le prix global de l'eau + assainissement pour ces abonnés est de 3.25€ (dont 1.56€ pour l'eau).

4- Transfert éventuel à la communauté de communes

Le Grésivaudan étudie, en lien avec les communes, les conditions de mise en œuvre de sa prise de compétence eau et assainissement au 01/01/2018, date à laquelle ces 2 budgets annexes devraient être transférés.